



Réunion d'information parents d'élèves musique 14 septembre 2020 – Mairie du 15^{ème}, salle des fêtes Compte-rendu

- Mots de bienvenue du nouvel élu à la culture de la mairie du 15^{ème}, Frédéric JACQUOT.

Ordre du jour :

- 1) Fonctionnement de l'établissement dans le contexte sanitaire lié à la crise du Covid-19.
- 2) Présentation de l'Association des Parents d'Elèves du Conservatoire (APEC)
- 3) Présentation générale du cadre des études musicales au conservatoire.

1) Fonctionnement de l'établissement dans le contexte sanitaire lié à la crise du Covid-19.

Contexte : le Plan de Reprise d'Activité (PRA) des Conservatoires de la Ville de Paris est un document-cadre réalisé par la Direction des Affaires Culturelles (DAC) en concertation avec les organisations syndicales. Son actualisation doit encore être validée par ces dernières. Comme chaque conservatoire parisien, le Conservatoire Municipal du 15^{ème} Arrondissement (CMA15) applique les directives et les décline selon sa spécificité et ses contraintes architecturales.

a) Sens de circulation

Les élèves entrent par le niveau dalle (hall d'accueil) et sortent par l'issue de secours au niveau bas. Exception : la sortie des cours qui se déroulent à l'auditorium s'effectue par l'issue de secours de l'auditorium au niveau dalle.

Le sens de circulation a été conçu dans un souci de limiter au maximum le croisement des élèves dans l'escalier et dans le hall. Il a fait l'objet d'une signalétique spécifique et adaptée.

b) Attente des parents dans le bâtiment

Les parents ne sont plus autorisés à attendre leurs enfants dans le hall d'accueil, et doivent donc attendre dehors. L'APEC (Association des Parents d'Elèves du Conservatoire) a soumis une proposition d'amélioration de l'éclairage extérieur, pour renforcer le sentiment de sécurité dans la zone de l'issue de secours. Une piste d'étude d'aménagement exceptionnel du patio nord en espace d'attente extérieur a été sollicitée par la direction du CMA15, sans garantie de faisabilité pour l'instant.

c) Attente des élèves entre deux cours

Les élèves ne sont plus autorisés à attendre le début de leur cours dans le hall d'accueil ou dans les couloirs.

Questions des parents à ce sujet : entre deux cours où l'emploi du temps prévoit un battement d'une demi-heure, un élève de 7 ans ou 8 ans doit donc sortir seul de l'établissement, monter l'escalier, attendre dehors avant de pouvoir entrer à nouveau dans le bâtiment ? Des élèves lycéens qui ont parfois trente minutes ou une heure d'attente entre deux cours, et qui habitent loin, ne sont donc plus autorisés à faire leurs devoirs entre deux cours ?

A la réunion d'information, il a été répondu que les élèves n'avaient pas l'autorisation de stationner dans les circulations du bâtiment, et qu'ils devaient en effet en sortir s'ils devaient attendre entre deux cours. Depuis la réunion et après réflexion de l'équipe administrative, une solution – certes imparfaite – sera proposée aux élèves qui ont besoin d'un lieu pour attendre entre deux cours : **la mise à**

disposition de la salle d'art dramatique, surveillée par un agent d'accueil. Cette solution ne peut être possible que le mercredi après-midi, le jeudi après-midi et le samedi après-midi. D'autres pistes de réflexion sont ouvertes pour tenter de résoudre ce problème les autres jours.

d) Lavage des mains au gel hydroalcoolique

Obligatoire à l'entrée du bâtiment pour chaque élève. Vivement conseillé lors de l'accès aux salles ; des bornes distributrices de gel ont été installées à différents endroits de l'établissement.

e) Aération des salles entre chaque cours

Au début, à la fin et entre chaque cours, les salles seront aérées au moins dix minutes par les professeurs. Cette aération des salles a été rendue possible par la réalisation de travaux d'huissieries début septembre, financés en urgence : le remplacement des vantaux oscillo-battants par des grilles d'aération.

f) La distanciation physique et ses conséquences sur les effectifs de cours collectifs et semi-collectifs
Les normes de distanciation physique fixées par le PRA des conservatoires varient selon le type d'activité :

- Toutes les activités collectives qui peuvent être pratiquées masquées (Formation Musicale, orchestre à cordes, orchestre de guitares) imposent un mètre de distance entre chaque élève. Au regard de la taille des salles dévolues à ces activités, il s'avère que ces dernières puissent se dérouler normalement, en effectif complet.
- Les activités de chant choral enfant, et les activités d'orchestre à vent (instruments soufflants) sont pratiquées sans masque et imposent une distance de deux mètres entre chaque élève. Pour ces activités, une réorganisation des salles et, plus rarement, des jours et des horaires de cours, a dû être effectuée afin qu'elles puissent se tenir en effectif complet. L'auditorium a été mis à contribution pour y parvenir.
- En revanche, l'orchestre symphonique de 3^{ème} cycle ne pourra pas se tenir cette année et sera remplacé par des sessions de musique de chambre pour les élèves volontaires.

Un planning complet des activités collectives instrumentales et chorales a été mis en ligne sur le site conservatoires.paris.fr > tous les conservatoires > 15^{ème} > en ce moment > voir les activités > planning des disciplines collectives en situation dégradée.

Question dans la salle : une famille comportant un membre fragile, ou à risque de comorbidité due au Covid-19 peut-elle solliciter une dispense de cours de chant choral pour un enfant, même s'il n'est pas lui-même considéré à risque ?

Cette question pose le problème de l'efficacité du PRA. A priori, la distanciation physique de deux mètres, combinée aux gestes barrières, freine significativement la propagation du virus. Mais si la famille ne se sent pas complètement rassurée par ce protocole, elle peut solliciter une dispense d'activité, qui lui sera accordée.

NB : la question de la distanciation physique en cours individuel n'a été que partiellement abordée lors de cette réunion. Les cours individuels se déroulent dans des salles dont la taille est de 16 m² minimum, ce qui garantit la distanciation physique entre le professeur et l'élève.

2) Présentation de l'APEC

Jean-Loïc LE CARROU, représentant des parents d'élèves au Conseil d'Etablissement et membre de l'APEC, rappelle les principes généraux de l'association : dialogue, convivialité, relais d'information entre la direction et les familles, et le cas échéant, médiation.

Question dans la salle sur la diffusion des adresses mail des parents d'élèves pour faciliter la résolution des imprévus.

Légalement, cette diffusion ne peut être assurée par l'administration du conservatoire. En revanche, les adhérents de l'APEC peuvent être mis en contact les uns avec les autres.

3) Présentation générale du cadre des études musicales au conservatoire

NB : Cette présentation a dû être écourtée lors de la réunion à cause de l'ordre du jour chargé. Le compte-rendu développe davantage ce point de l'ordre du jour.

Les études artistiques (danse, musique, théâtre) au conservatoire se déroulent dans l'esprit d'un enseignement **spécialisé**, qui diffère de l'enseignement de loisir. Même si le but de ces études reste l'épanouissement artistique des élèves, l'enseignement spécialisé signifie de leur part un engagement réel dans leur apprentissage, et de la part du conservatoire, une garantie de progrès. Ces progrès « obligatoires » sont rendus possibles :

- par un enseignement en **cursus**, c'est-à-dire par un ensemble de cours obligatoires (cours individuel, Formation Musicale (solfège), pratique collective d'orchestre ou de chorale selon les cas),
- par la tenue d'**évaluations** régulières (bulletin semestriel adressé aux familles, **examen** de fin de cycle tous les quatre ans),
- par la possibilité offerte aux élèves de participer à des **projets artistiques collectifs** de qualité, au sein d'une classe ou interdisciplinaires,
- par la possibilité donnée aux élèves de **se produire en public en tant qu'interprète**, seul ou en petit groupe : les **auditions**,
- par le **niveau élevé de qualification** des enseignants.

Ce cadre favorable à l'épanouissement et aux progrès est enrichi par une **saison artistique** où les professeurs-artistes de l'établissement se produisent une fois par mois. Les grands élèves sont parfois amenés à y participer. La saison artistique est maintenue cette année ; seuls les grands événements impliquant un grand nombre d'élèves sont annulés. Il apparaît important de poursuivre les activités du conservatoire avec le maximum de « normalité » dans le contexte sanitaire que nous connaissons.

Les horaires des auditions seront malheureusement plus tardifs cette année : 20h30 au lieu de 19h30. L'auditorium est en effet utilisé toute l'année scolaire comme une salle de cours pouvant accueillir des groupes. L'administration de l'établissement saura faire preuve de bienveillance si des demandes de dispense sont sollicitées pour cause d'horaire tardif.

Question sur le choix de l'instrument en 1ère année

Dans la grande majorité des cas, les nouveaux inscrits entrent au conservatoire en filière indifférenciée. Des ateliers de présentation d'instruments, à partir du mois de décembre, seront proposés à tous les élèves de première année afin de les guider dans leurs choix. Le service scolarité diffusera les informations à ce sujet en novembre.

Cette année, quelques élèves ont pu bénéficier d'une place en instrument dès leur inscription en ligne. Il s'agit d'instruments spécifiques, où pour diverses raisons (rareté de l'instrument, renouvellement important de la classe), un nombre significatif de places disponibles était prévisible à la rentrée. **Le piano n'en fait évidemment pas partie.**

Question sur le choix du piano

Le piano est l'instrument le plus demandé au conservatoire. Dans les classes de piano, le renouvellement d'élèves est faible, et les places sont très demandées. Il est conseillé aux familles d'être attentives aux réactions des enfants à l'occasion des présentations d'instruments. Des « chocs artistiques » peuvent avoir lieu à ce moment et le choix de l'instrument peut en découler.

Pour toute question personnelle concernant la scolarité des élèves, contacter par mail :

- le service scolarité (conservatoire15.reservation@paris.fr) pour une prise de rendez-vous avec un chargé de scolarité
- le conseiller aux études musique (lionel.rokita@paris.fr)

En dernier lieu, il est rappelé **l'importance du travail régulier et du suivi par les parents** des études musicales de leur enfant. Un enfant valorisé dans sa pratique progresse bien, il suffit parfois de l'écouter ponctuellement, ou d'être avec lui quand il travaille... tout dépend des profils d'élèves, de leurs aptitudes, de leur personnalité. Mais la règle « sans travail, pas de progrès » est valable pour tous les élèves, y compris les plus doués.

Rédaction B. Col, directeur